

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_018 | Polizeiwissenschaft. Économie. Substances. Population.CollectionBoite_018-8-chem | Théorie politique. Item](#)[Les principes généraux de l'absolutisme chez les théoriciens de l'absolutisme au XVIe s.](#)

Les principes généraux de l'absolutisme chez les théoriciens de l'absolutisme au XVIe s.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b018_f0299**

Source**Boite_018-8-chem | Théorie politique.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

church.
The court thought
in the 16th France.

Le 11^{er} 9^e de l'absolutisme et le
théoriciens du XVII^e.

299

1. Contact direct entre Dieu et le roi. Le
roi tient son pouvoir de Dieu et d'aucun autre
autorité sup^{re}.

a/ cette théorie est d'origine

- cette théorie provient de la
théorie relationnelle de pouvoir papal et du pouvoir
royal et indirect, mais couvrant l'un et l'autre
du spirituel, l'autre et le laïc.

- cette théorie impériale. Les "monarchistes"
affirment que le roi est lui-même empereur à
l'égard de son royaume, de l'indépendance de l'empereur
de l'église.

(cf. Chailley, Régime français 1535 à 1719 ;

changement constitutives 13 a)

b/ Elle implique que la volonté du roi est
la volonté de Dieu ; chaque acte de Dieu qui s'adresse
à l'homme le roi

"Le cœur du roi tient son mot par l'inspiration
de l'inspiration de Dieu que le bon et le mal s'ion
plaisir." Et si Dieu veut le cœur du roi ven
de l'homme qui ne peut "conscience et honneur", out
le peuple (Bapt. de l'inspiration du
monde.)

2^e Le théorème de la solution admettent
un des cas fond² (un véritable cas unique de
succession au trône).

- ils admettent avec sagesse que cette cour a été
la source originelle des volontés d'un roi, mais
qu'elle a été sanctifiée par l'usage, qu'on ne
peut de rien y toucher.
- ils pensent en fait que la royauté n'est
une "monarchie", que elle n'est donc ni soumise
aux lois de l'hérédité. Angleterre (cf
Philippe IV) au C. 1484) disent que la
monarchie est une dignité non héréditaire
héréditaire (qu'elle ne fournit de pouvoir réel (unus))

3. Le théorème de la solution / il faut
une cour pour le roi, les "marques de
l'autorité". car, cette époque la monarchie
était une mosaïque de pouvoirs.

Graville (Regnum France) en fait :

- le Roi est Très-Christien : il peut lever
les hérétiques, contrôler les juifs, punir les usuriers,
exiger du Pape des signes de foi, être une source.
- il a le pouvoir de faire des miracles.
- un système de lois : le roi peut faire
ce qu'il veut, créer de nouveaux impôts et lois nouvelles.
- il peut créer des officiers qui exercent
l'autorité sur les royaumes.

nr 46-51